



DÉCLARATION DES LIENS D'INTÉRÊT

Cet intervenant a déclaré des liens d'intérêt

Tous les orateurs et experts ont reçu une déclaration de liens d'intérêt.

Les liens d'intérêt n'influent pas obligatoirement sur la présentation

Les déclarations d'intérêts sont consultables sur le site du congrès : www.portailvasculaire.fr

Le Conseil National Professionnel de Médecine Vasculaire

Actions passées et en cours
Année 2022



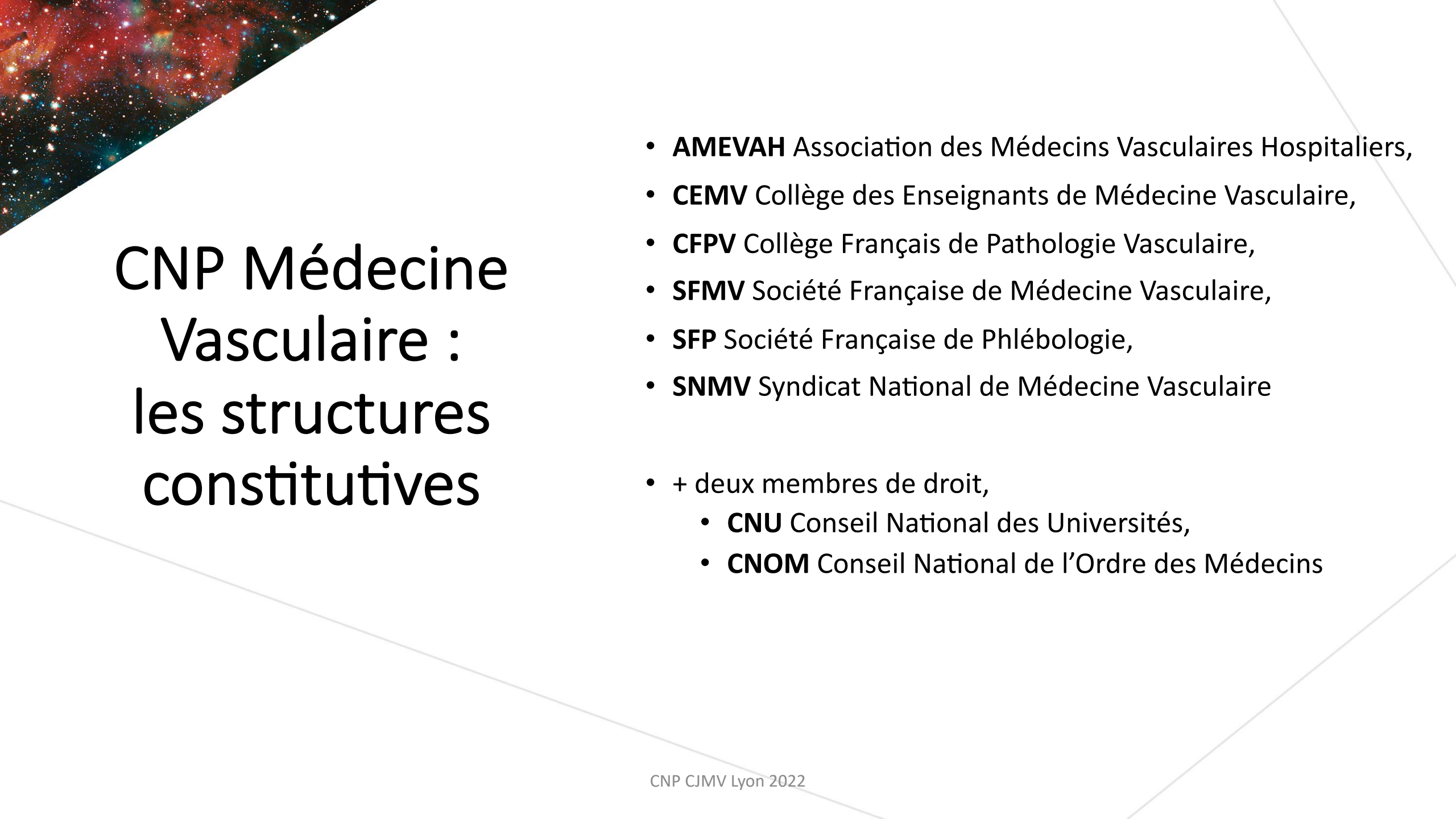
CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL
DE MÉDECINE VASCULAIRE

CNP SFMV 30092022

Rappels sémantiques : qui fait quoi ?

- CNP = Conseil National Professionnel
- Un seul CNP par spécialité, regroupant toutes les structures (sociétés savantes, collège enseignants, syndicats, associations...)
- Assure la représentation de la spécialité vis-à-vis des tutelles
- Parité au sein du bureau = équité public / privé
- FSM = fédération des spécialités médicales, regroupe les 46 CNP
- CSI = commission scientifique indépendante





CNP Médecine Vasculaire : les structures constitutives

- **AMEVAH** Association des Médecins Vasculaires Hospitaliers,
- **CEMV** Collège des Enseignants de Médecine Vasculaire,
- **CFPV** Collège Français de Pathologie Vasculaire,
- **SFMV** Société Française de Médecine Vasculaire,
- **SFP** Société Française de Phlébologie,
- **SNMV** Syndicat National de Médecine Vasculaire

- + deux membres de droit,
 - **CNU** Conseil National des Universités,
 - **CNOM** Conseil National de l'Ordre des Médecins



CNP Médecine vasculaire

Bureau 2020-2023

Présidente : **Christine Jurus**

Past-Président : **Denis Wahl**

Vice-Président 1: **Stéphane Zuily**

Vice-Président 2 : **Marie-Ange Boulesteix**

Secrétaire Général : **Sophia Bensédrine**

Secrétaire Général adjoint : **Fabrice Abbadie**

Trésorier : **Pascal Goffette**

Trésorier adjoint : **Elisabeth Chevrier**

Webmaster, communication : **Luc Moraglia**

Chargée de mission DPC : **Catherine Gaillard**

CNU = **Alessandra Bura-Rivière**

CNOM = **Emmanuel Messas – Gilles Miserey suppléant**



Deux types de missions

- **Actions nationales collectives**, menées le plus souvent de concert avec la FSM = Fédération des Spécialités Médicales
- **Actions propres à la médecine vasculaire**, menées par notre seul CNP, sur sollicitations diverses : CNOM, ANSM, HAS, sociétés savantes, membres...



Les actions communes FSM

- HCN
- ROR
- Plateforme



ROR = Répertoire Opérationnel des Ressources

- Considéré par le ministère comme un socle de l'offre en santé sur le territoire, mise à disposition pour les soignants et patients
- Qui fait quoi sur le territoire dans sa qualification ordinale ?
- Classification des actes dans le champ de sa spécialité, actes discriminants
- S'appuie sur le référentiel métier, chaque CNP doit décrire son activité professionnelle
- Pour la médecine vasculaire, le but est de répertorier l'activité de chaque praticien,
- Le CNP de médecine vasculaire travaille actuellement sur les rubriques qui pourront apporter le maximum de renseignements pour caractériser le profil de chaque médecin vasculaire. La grande majorité des établissements sanitaires est déjà décrite dans le ROR avec un niveau de qualité satisfaisant.
- **Il reste à effectuer celui pour la médecine de ville.**

HCN = Haut Conseil des Nomenclatures



- Action du gouvernement
- Objectif : refonte de la nomenclature, créée en 2005, 67 versions, 13.295 actes,
- Actes à supprimer, à reformuler, à créer
- Organisation en comités cliniques / spécialité
- Notre comité clinique = dr Bruno Guilbert référent, drs Manuel Alves, Sophia Bensedrine, Antoine Diard, Pascal Giordana, Pascal Goffette, Christine Jurus, Philippe Léger, Prs Sophie Blaise, Alessandra Bura-Riviere, Isabelle Quéré, Stéphane Zuily.
- + un cardiologue, un radiologue, un chirurgien vasculaire; + MG et épidémiologiste de la santé
- Soit 12 MV / 17 membres
 - **Pour info** : en 2020, 6 Ms actes échodoppler, 78.6% réalisés par des médecins vasculaires, 13% par des radiologues et 9.7% par des cardiologues.
 - **Composition des comités** :
 - cardiologie = 11/14 cardiologues,
 - chirurgie vasculaire = 12/16 chirurgiens vasculaires

HCN = Haut Conseil des Nomenclatures

- objectifs : revoir tous les actes concernant notre activité (#70) et les analyser, supprimer les actes obsolètes, proposer des actes nouveaux en lien avec les évolutions technologiques et les modifications de pratique
- Participation de MV en parallèle au sein de comités cliniques « transversaux » : actes endovasculaires interventionnels, plaies et cicatrisation...

HCN
Haut
Conseil
Nomenclatures

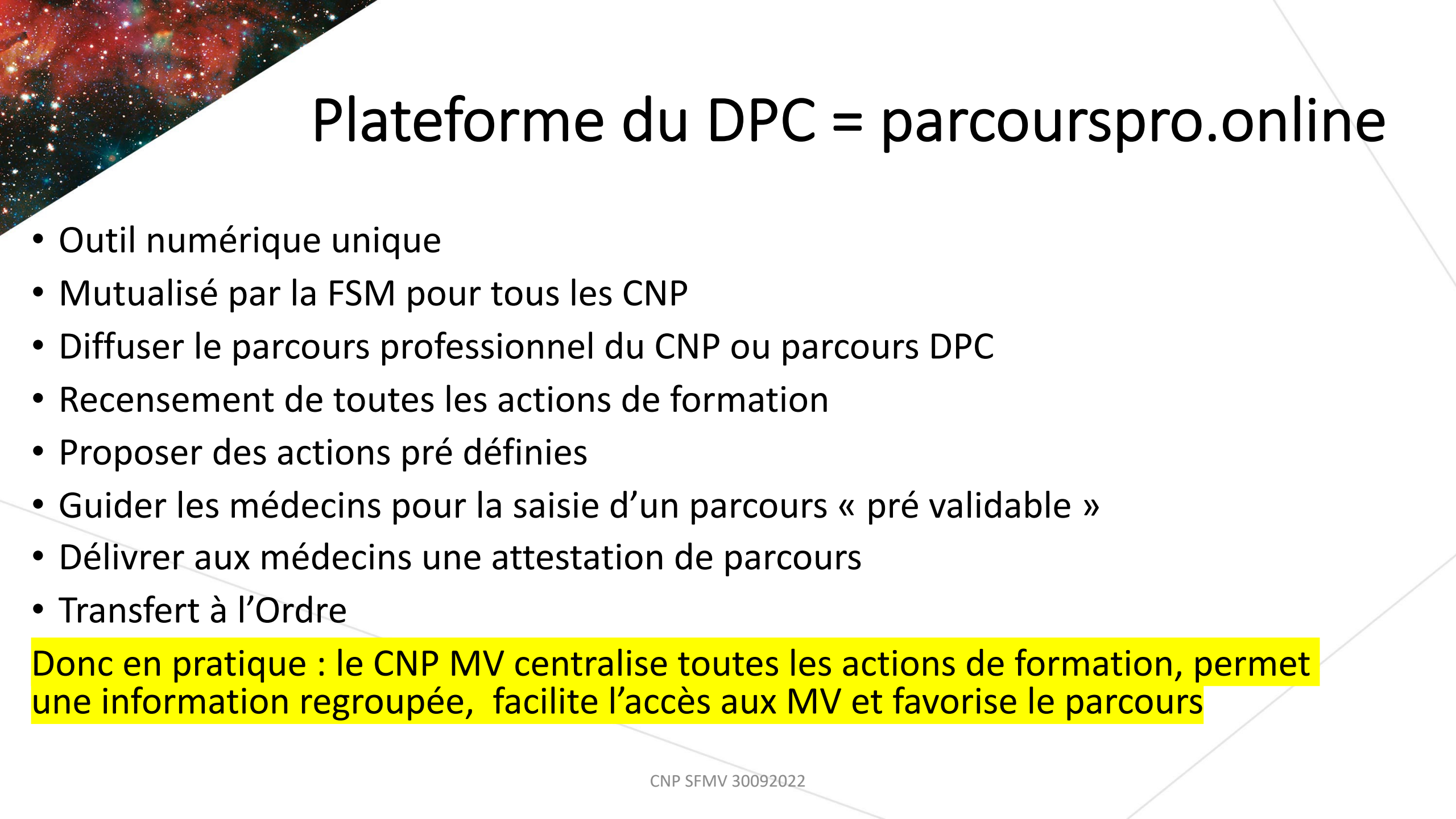
- objectifs : revoir tous les actes concernant notre activité (#70)

**Beaucoup de réunions +++
Work on progress**



Parcourspro.online pour les CNP

1. Diffuser le parcours professionnel (ou parcours de DPC) du CNP
2. Proposer des actions prédéfinies pour faciliter la saisie par les médecins de leur parcours
3. Guider les médecins dans la saisie d'un parcours « validable »
4. Adresser aux médecins leur attestation de parcours
5. Gérer l'annuaire



Plateforme du DPC = parcourspro.online

- Outil numérique unique
- Mutualisé par la FSM pour tous les CNP
- Diffuser le parcours professionnel du CNP ou parcours DPC
- Recensement de toutes les actions de formation
- Proposer des actions pré définies
- Guider les médecins pour la saisie d'un parcours « pré validable »
- Délivrer aux médecins une attestation de parcours
- Transfert à l'Ordre

Donc en pratique : le CNP MV centralise toutes les actions de formation, permet une information regroupée, facilite l'accès aux MV et favorise le parcours

Exemples actions / parcourspro

A titre indicatif – Liste des X actions

fo ap gr pi

- x Activités d'expertise
- x Congrès annuel des sociétés savantes
- x Congrès internationaux de sociétés internationales
- x Déclaration d'évènements indésirables associés aux soins
- x DU/DIU
- x E learning mis en place par ODPC
- x Formations non présentielle : e learning, e-congrès
- x Participation au comité de lecture d'une revue scientifique
- x Participation au registre du CNP
- x Participation régulière à une RCP, RMM, REP
- x Participation à la session annuelle de l'organisme d'accréditation des spécialités à risque
- x Participation à une formation universitaire
- x Publication ou communication orale (label CNP)
- x Réalisation d'audits cliniques



Obligation de formation DPC

- Obligation triennale 2020-2022
- Trois possibilités de validation de cette obligation
 - DPC indemnisé (ODPC)
 - Parcours professionnel du CNP
 - Accréditation
- Toute action de DPC doit être indexée à une orientation prioritaire
- Agence nationale du DPC : élaboration des orientations prioritaires
- Les orientations prioritaires de DPC ont vocation à accompagner la politique nationale de santé, certains axes de la politique conventionnelle et les enjeux d'amélioration des pratiques des différentes professions et spécialités



CNP MV , FSM et recertification

- Concerne tous les médecins en exercice
- 4 blocs action
 - Améliorer ses connaissances et compétences : formation , congrès , DPC, DU DIU.. = 3 actions/6 ans
 - Renforcer la qualité des pratiques et des soins : reunions, staff, RCP, maitrise de stage, simulation, registres = 2 actions / 6 ans
 - Améliorer sa relation au patient : qualité du dossier patient, actions GP, associations = 2 actions / 6 ans
 - Améliorer sa santé au travail : gestion des risques psychosociaux, infectieux, environnementaux

Actions spécifiques menées pour la MV

- Autoriser accès DPC MV pour les « angio » non qualifiés
- Autoriser l'accès aux remplacements pour les internes 5 semestres (au lieu de 6)
- Développer le dossier des Maitres de stage universitaires
- Témédecine 5 dossiers avec exemple de suivi en TM, à la demande CNOM = MTEV plaies IVS AOMI facteurs risque
- Autorisation prescription anti PCSK9 , en partenariat avec CEMV et SFMV ✓
- Autorisation prescription inhibiteurs PDE5 et anti endothelines (HTAP, microcirculation) = en cours
- Représentants à la CSI
- Classement du Point / apparition activité MV = identification de notre spécialité pour la première fois
- Dossier sclerosants ANSM = communication Pr Sophie Blaise



Les autorisations de prescription

Exemple les antiPCSK9

- La HAS définit la stratégie thérapeutique du médicament
- Les indications thérapeutiques remboursables ont un périmètre plus restreint que les indications thérapeutiques de l'AMM
- Les conditions de prescription restreintes sont définies par ANSM
- Initialement, prescription initiale annuelle réservée aux spécialités en cardiologie, endocrinologie, diabète et maladies métaboliques, médecine interne
- Démarche longue et soutenue de la part du CNP MV, en phase avec la SFMV et le CEMV → aboutissement à une autorisation de prescription par les médecins vasculaires; **en attente de parution au JO.**
- Meme protocole en cours pour les inhibiteurs PDE5 et anti endothélines → wait and see



Rappels qualification MV

- Pourquoi être qualifié?
 - Être identifié spécialiste en médecine vasculaire, et non plus « généraliste angiologue »
 - Permettre d'avoir les chiffres exacts de la spécialité, des actes pratiqués par les médecins vasculaires = reconnaissance de l'activité
 - Permettre d'assurer la formation (internes et PU), pérennité services hospitaliers
 - 48 postes DES MV cette année = non renouvellement démographique / départ retraite
 - Pouvoir accéder à des prescriptions dédiées à la spécialité, à des formations spécifiques DPC
 - Potentiellement à des actes dédiés ?
- Comment devenir spécialiste ? Adresser son dossier au conseil départemental de l'ordre → CNOM = passage devant une commission d'évaluation



Take home message

- CNP MV = structure indispensable
- Représente toutes les composantes de la discipline
- Porte-parole de la spécialité pour les instances et tutelles
- Interlocuteur privilégié pour les MV et les sociétés
- Travail parfois fastidieux, souvent chronophage
- Mais nécessaire pour être en phase avec l'évolution de la discipline et de la Médecine au sens large